Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260211-2026_02_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Hôtel de Ville
Rue Théodore Gaudiche
35530 Servon sur Vilaine
Tél. 02 99 00 11 85
Fax. 02 99 00 23 89
contact@ville-servonsurvilaine.fr

AFFICHAGE

(en vertu de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)

13/02/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	25
Présents	22
Absents représentés	2
Absent excusé	1

L'an deux mil vingt-six, le onze février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de la commune de Servon-sur-Vilaine s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORIN Melaine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le cinq février deux mil vingt-six. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie.

Présents : M. MORIN Melaine, Maire, Mme PANNETIER Evelyne, M. MARCHAND Dominique, Mme MIOT Cathy, M. GARDIN Michel, Mme JAMAIN Rozanne, M. BLOUIN Loïc, Mme RANDUINEAU-PIROT Sophie, Mme COLLIN Anne-Marie, Mme PIROT Sandrine, M. DAUVIER Loïc, Mme DESILLE Nathalie, M. ROULLIT Benjamin, Mme BAKHOS Lara, M. DUFLOS Benoît, Mme GEFFRAULT Laurence, Mme CHARBAUX Delphine, Mme SEPULCHRE DE CONDE Emilie, M. PANAGET Thierry, M. GENTILLEAU Damien, M. GILAUX Thierry, Mme BIARDEAU Anne-Sophie ;

Absent(s) : Excusé(s) ayant donné procuration : M. MONLIBERT Eric à Mme CHARBAUX Delphine, M. CHARLIER Thierry à M. DUFLOS Benoît
Excusé(s) : M. DAUMER Alain ;

Secrétaire de séance : Mme PIROT Sandrine ;

Assistant également à la séance : Mme MAIGNAN CLÉMENT Sandrine, Directrice Générale des Services.

Vote	*Pour*	*Contre*	*Abstention*	*Non Participé*
Unanimité	*24*	*0*	*0*	*0*

2026-02-17 - ACQUISITIONS - Acquisition foncière rue Charles Brisou en vue de la réalisation d'un équipement public de voirie

Rapporteur : Dominique MARCHAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2241-1 et suivants relatifs aux acquisitions immobilières par les communes ;

Vu l'avis favorable de la Commission Vie économique, urbanisation et agriculture du 19 novembre 2025 ;

Le projet de réaménagement de la rue Charles Brisou a pour objectifs de sécuriser l'espace public, d'améliorer l'accessibilité et les liaisons douces entre les quartiers et les équipements publics, de fluidifier la circulation, de favoriser l'usage de modes de déplacement alternatifs et de structurer de façon cohérente cet axe.

La clôture de la propriété située 11t rue Charles Brisou, cadastrée section AA n°225, est implantée légèrement en retrait par rapport à la limite séparative avec l'espace public, laissant une bande d'environ vingt centimètres entre la clôture et la voirie.

Afin d'assurer un aménagement harmonieux de la rue et de faciliter l'entretien de l'espace public, il est proposé d'acquérir cette bande à l'euro symbolique (1 €). Le coffret électrique en débord situé sur cette portion ne sera pas inclus dans l'acquisition.

La valeur totale des emprises étant inférieure au seuil de 180 000 €, l'avis des domaines n'est pas sollicité.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213503279-20260211-2026_02_17-DE

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré, décide à l'unanimité des votants (vote à main levée) :

- DE VALIDER les conditions d'acquisition susmentionnées ;
- DE FIXER le prix de l'acquisition à l'euro symbolique ;
- D'AUTORISER l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée AV n°225 ;
- DE PRECISER que les frais d'acte, de bornage sont à la charge de la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer de façon générale l'ensemble des documents contractuels relatifs à cette acquisition.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour expédition conforme,
Le Maire,
M. Melaine MORIN

La secrétaire de séance,
Mme Sandrine PIROT